

Québec, le 18 mai 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-400

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à recevoir une copie des directives internes officielles *les plus récentes* données aux personnes-ressources chargées de l'évaluation des familles qui font l'enseignement à la maison, à savoir:

- quels sont les critères d'évaluation du **projet d'apprentissage**;
- quelles sont les exigences concernant la **rencontre de suivi**;
- quels sont les **moyens de communication** permis pour tenir la rencontre de suivi et les raisons précises pour lesquelles le ministre ne permet plus l'utilisation du téléphone comme moyen de communication;
- quels sont les critères d'appréciation du **bilan mi-parcours** (entre autres la nécessité ou non de fournir deux pièces justificatives par enfant pour chaque compétence de chaque matière);
- quels sont les critères d'évaluation des **portfolios** de fin d'année et les exigences concernant les documents à fournir (ex. traces d'apprentissages);
- quels sont les critères d'évaluation **par un détenteur de permis d'enseigner**.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents de référence transmis aux parents faisant l'enseignement à la maison. Les documents utilisés comme outils en soutien à l'appréciation pour les projets d'apprentissages, les bilans de mi-parcours et de fin de parcours ainsi que l'état de situation soumis au Ministère ont été diffusés en réponse à la demande d'accès 20-322. Nous vous invitons à les consulter à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/daai/2020-2021/20-322_Diffusion.pdf

Par ailleurs, il est important de mentionner que le droit d'accès ne s'applique qu'aux documents existants et détenus par l'organisme. Ainsi, suivant l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ, chapitre A-2.1 ci-après « la Loi »), nous ne pouvons répondre à certaines des questions posées et nous vous invitons donc à contacter, pour toute question concernant l'accompagnement offert par le Ministère, avec la Direction de l'enseignement à la maison aux coordonnées suivantes :

Direction de l'enseignement à la maison
Ministère de l'Éducation
600, rue Fullum, 8^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Tél. : 514 787-3583 poste 5265
Sans frais : 1 866 747-6626
Télec. : 514 864-8921
Courriel : dem@education.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 9



Chers parents,

La présente lettre vous est acheminée pour vous guider dans votre préparation à la rencontre de suivi programmée avec la personne-ressource affectée à votre famille.

L'objectif principal de cette rencontre est d'échanger à propos de l'expérience éducative de votre enfant, de la mise en œuvre de son projet d'apprentissage et de sa progression. Vous pourrez également profiter de cette occasion pour clarifier vos attentes quant à l'accompagnement que vous souhaitez.

Nous vous invitons à sélectionner quelques traces d'apprentissage pour chacune des compétences des matières prévues au projet d'apprentissage. Bien que vous ne soyez pas dans l'obligation de le faire avant la rencontre, nous vous le suggérons afin de faciliter la planification des échanges avec votre personne-ressource. Le cas échéant, si votre entretien doit avoir lieu en visioconférence, nous vous recommandons de numériser les traces d'apprentissage écrites ou encore de les prendre en photo. Vous pourrez ainsi les acheminer par courriel à votre personne-ressource, idéalement dans un seul et même document joint, avant votre rencontre. Votre enfant et vous pourrez en assurer la présentation le moment venu. Si un problème se présente dans la transmission de vos traces d'apprentissage, n'hésitez pas à vous adresser à votre personne-ressource.

Comme cela a été mentionné lors de la prise de rendez-vous, la présence du ou des parents-éducateurs et de l'enfant est attendue. Si une autre personne compte se joindre à la rencontre, veuillez en informer votre personne-ressource à l'avance.

Prenez note qu'il est possible que votre personne-ressource vous demande d'autres traces d'apprentissage ou encore plus de précisions sur ces traces si elle n'est pas en mesure d'apprécier la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Une seconde rencontre de suivi pourrait aussi être nécessaire.

Si vous avez d'autres interrogations ou inquiétudes, vous pouvez communiquer avec votre personne-ressource d'ici la rencontre de suivi. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet d'enseignement à la maison.

Veuillez agréer, chers parents, nos salutations distinguées,

La Direction de l'enseignement à la maison

BILANS DE LA PROGRESSION DE L'ENFANT

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs
2020-2021

En quoi consistent les bilans de la progression de l'enfant?

Les bilans de mi-parcours et de fin de projet sont des documents dans lesquels les parents font état de la progression des apprentissages de leur enfant ainsi que des évaluations réalisées pour mesurer cette progression. Les exigences relatives à ces documents sont présentées ci-dessous.

Il faut avant tout télécharger une copie du canevas et l'enregistrer sur le bureau de l'ordinateur pour éviter la perte de données lors de la fermeture des documents.

Des [canevas](#) sont mis à la disposition des parents sur le site Web du Ministère pour faciliter l'élaboration des bilans de leur enfant.

Quelles sont les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison au regard des bilans de mi-parcours et de fin de projet?

Conformément au *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01), la Direction de l'enseignement à la maison a produit un document sur les exigences relatives aux matières et aux compétences qui doivent faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation, annuellement ou par cycle, selon la matière et l'ordre d'enseignement. Les parents obtiendront ce document de la personne-ressource affectée à leur famille.

1. Commentaires des parents sur la progression des apprentissages de l'enfant

Les commentaires des parents attestent des changements qui se sont produits depuis le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage ou depuis le bilan de mi-parcours, selon le cas. Ils s'inscrivent dans une perspective d'aide à l'apprentissage et s'appuient notamment sur :

- des traces d'apprentissage dans chaque matière;
- des observations des parents ou d'autres éducateurs;
- des conversations avec l'enfant;
- des échantillons d'activités ou de projets réalisés à l'oral et à l'écrit;
- des évaluations maison.

Les commentaires doivent être suffisants et permettre d'apprécier adéquatement les progrès ou les difficultés de l'enfant ainsi que le développement de chaque compétence visée dans le projet d'apprentissage.

Il est également possible d'y indiquer ce que l'enfant et les parents peuvent et comptent faire pour soutenir la progression des apprentissages en incluant de nouvelles pistes d'intervention ainsi que de nouveaux objectifs d'apprentissage.

Il faut noter qu'une absence de progression significative peut être observée par moments. Pour y remédier, il est indiqué de procéder à une évaluation de la situation ainsi qu'à l'essai de nouvelles interventions (ressources, outils technologiques, stratégies d'enseignement, aménagement du temps, etc.).

BILANS DE LA PROGRESSION DE L'ENFANT

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs 2020-2021

Le suivi de la progression des apprentissages de l'enfant se fait de façon continue dans un contexte d'enseignement à la maison. Pour soutenir leurs observations et leur évaluation de la situation, les parents peuvent notamment se poser les questions suivantes :

- Quels ont été les apprentissages les plus faciles?
- Quels ont été les apprentissages les plus difficiles et quels sont ceux qui présentent encore des défis?
- Qu'est-ce que mon enfant ne comprenait pas ou ne pouvait pas faire au début du projet d'apprentissage et qu'il comprend et peut faire maintenant?
- Quels sont les nouveaux apprentissages réalisés au cours des activités et des projets?
- Quel est le rythme de progression au regard du développement des compétences visées?
- Quel est le degré d'autonomie de mon enfant dans la réalisation de certaines activités d'apprentissage?
- Quelles sont les traces d'apprentissage recueillies qui témoignent de la progression de mon enfant?

2. État des évaluations réalisées pour mesurer les apprentissages

Les parents sont responsables du suivi de la progression de leur enfant. Les évaluations réalisées permettent de porter un jugement sur le développement de chaque compétence visée dans le projet d'apprentissage de l'enfant en fonction des attentes des programmes d'études. Dans ce contexte, les évaluations s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance des compétences, qui consiste à juger, à la fin d'une période donnée et en fonction des critères de réussite préétablis, si l'enfant possède les acquis nécessaires pour passer à un niveau supérieur ou pour obtenir son diplôme d'études secondaires.

Les parents doivent indiquer **au bilan de mi-parcours et/ou au bilan de fin de projet** les évaluations qui ont été réalisées en inscrivant le ou les modes d'évaluation choisis parmi ceux proposés à l'article 15 du *Règlement* pour l'évaluation des compétences ciblées dans le projet d'apprentissage de l'enfant :

- **Évaluation par le centre de services scolaire ou la commission scolaire** : Les parents peuvent choisir de faire évaluer leur enfant à l'aide d'évaluations réalisées par le centre de services scolaire compétent ou la commission scolaire compétente, selon les modalités que celui-ci ou celle-ci détermine.
- **Évaluation par le titulaire d'une autorisation d'enseigner¹** : Il s'agit d'une évaluation réalisée par une personne qui détient une autorisation d'enseigner déterminée par le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, c. I-13.3, r. 2.01) et délivrée par le ministre.

¹ La Direction de l'enseignement à la maison a produit un document de référence qui établit les exigences et les conditions relatives à ce mode d'évaluation. Ce document destiné aux parents-éducateurs s'intitule *Évaluations réalisées en contexte d'enseignement à la maison par des titulaires d'une autorisation d'enseigner*.

BILANS DE LA PROGRESSION DE L'ENFANT

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs 2020-2021

- **Évaluation par un établissement d'enseignement privé** : Les parents peuvent choisir de faire évaluer leur enfant à l'aide d'évaluations réalisées par un établissement d'enseignement privé régi par la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, c. E-9.1), selon les modalités que celui-ci détermine.
- **Épreuve imposée par le ministre** :
 - Primaire :
 - Des épreuves obligatoires sont prévues en 4^e année (Français, langue d'enseignement) et en 6^e année (Français, langue d'enseignement [ou English Language Arts], et Mathématique).
 - Secondaire :
 - Une épreuve obligatoire est prévue en 2^e année (Français, langue d'enseignement, écriture);
 - Des épreuves uniques sont prévues en 4^e année (Mathématique, Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques, et Histoire du Québec et du Canada) et en 5^e année (Français, langue d'enseignement [ou English Language Arts], et Anglais, langue seconde, programme de base ou enrichi [ou Français, langue seconde, programme de base ou enrichi]).

Pour plus d'information, consulter le <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/>.
- **Portfolio soumis au ministre²** : Les parents qui choisissent le portfolio comme mode d'évaluation doivent en transmettre un qui respecte les exigences et les conditions établies par la Direction de l'enseignement à la maison.

Il est à noter qu'il est possible d'évaluer plus d'une compétence à l'aide d'une évaluation. Par exemple, on peut, lors d'une même séance, évaluer à la fois l'oral, la lecture et l'écriture.

À quel moment les parents doivent-ils transmettre le bilan de mi-parcours?

Les parents doivent transmettre au ministre le bilan de mi-parcours de l'enfant entre le troisième et le cinquième mois suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Par exemple, pour un projet d'apprentissage mis en œuvre le 30 septembre, le bilan de mi-parcours doit être transmis entre le 1^{er} décembre et le 28 février. Ce bilan peut être accompagné de l'état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage.

Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement après le 31 décembre, la transmission du bilan de mi-parcours est facultative.

À quel moment les parents doivent-ils transmettre le bilan de fin de projet?

Les parents doivent transmettre le bilan de fin de projet de l'enfant au plus tard le 15 juin suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement

² La Direction de l'enseignement à la maison a produit un document de référence qui établit les exigences et les conditions relatives à ce mode d'évaluation. Ce document destiné aux parents s'intitule *Le portfolio en contexte d'enseignement à la maison*.

BILANS DE LA PROGRESSION DE L'ENFANT

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs 2020-2021

d'enseignement entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, le bilan de fin de projet peut être accompagné de l'état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage.

Si les parents choisissent de soumettre un portfolio au ministre, ils doivent le transmettre en même temps que le bilan de fin de projet, car ces documents sont analysés conjointement.

Quels sont les autres documents que peuvent ou doivent transmettre les parents?

La Direction de l'enseignement à la maison encourage les parents à transmettre les documents jugés pertinents pour l'examen des bilans de la progression de l'enfant.

Si les parents choisissent de faire évaluer leur enfant par le centre de services scolaire compétent ou la commission scolaire compétente, par un établissement d'enseignement privé ou par une ou un titulaire d'une autorisation d'enseigner, ils doivent communiquer à la Direction de l'enseignement à la maison les conclusions des évaluations.

Si les parents reçoivent les conclusions de ces évaluations après la date limite de remise d'un bilan de la progression de l'enfant, ils doivent les transmettre à la personne-ressource affectée à leur famille dès leur réception.

Comment les parents procèdent-ils pour transmettre les bilans?

L'état de situation et un bilan de la progression de l'enfant peuvent être transmis en même temps dans un seul document ou séparément à des moments différents, dans la mesure où les délais applicables sont respectés.

Les parents peuvent transmettre les bilans de mi-parcours et de fin de projet ainsi que tout autre document jugé utile à l'examen de ces bilans :

- par le site Web du Ministère, dans l'[espace sécurisé](#) relatif à l'enseignement à la maison;
- par un courriel à la personne-ressource responsable du suivi;
- par courriel à dem@education.gouv.qc.ca;
- par télécopieur au 514 787-3583 ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de l'enseignement à la maison, ministère de l'Éducation, 600, rue Fullum, 8^e étage, Montréal (Québec) H2K 4L1.

Que se passe-t-il à la suite de l'examen des bilans?

La Direction de l'enseignement à la maison examine le bilan de la progression de l'enfant soumis. Si ce bilan remplit les conditions et les modalités applicables, les parents reçoivent un message qui en fait mention. Sinon, la Direction transmet aux parents un avis qui indique en quoi le bilan ne remplit pas ces conditions et modalités et qui expose des recommandations visant à corriger la situation. Les parents doivent alors,

BILANS DE LA PROGRESSION DE L'ENFANT

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs 2020-2021

dans les 30 jours de la réception d'un tel avis, soumettre au ministre un nouveau bilan, élaboré avec le soutien de leur personne-ressource, s'ils le souhaitent.

La Direction de l'enseignement à la maison recommande aux parents de conserver les résultats des évaluations réalisées ainsi que des traces d'apprentissage datées et pour lesquelles les contextes d'apprentissage et les intentions éducatives sont indiqués. Elle les invite également à consigner leurs observations et leurs commentaires au fur et à mesure pour qu'ils puissent les lui fournir au moment opportun, le cas échéant, ou encore en vue des bilans de la progression de l'enfant ou de la constitution du portfolio, s'ils ont choisi ce mode d'évaluation.

Les **contextes d'apprentissage** font référence aux conditions dans lesquelles ont été réalisés les activités ou les projets (situation formelle, informelle ou authentique; temps requis pour la réalisation; ressources et outils utilisés; degré d'autonomie, d'intérêt et de motivation pour la tâche; type de soutien apporté, etc.).

Les **intentions éducatives** font référence à ce qu'on souhaite que les enfants apprennent et soient en mesure de faire en réalisant une activité ou un projet.

Les parents qui ont besoin d'aide pour dresser les bilans de la progression de leur enfant peuvent s'adresser à leur personne-ressource ou à la [Direction de l'enseignement à la maison](#).

RAPPEL DES EXIGENCES

1. Commentaires des parents sur la progression des apprentissages de l'enfant
2. État des évaluations réalisées pour mesurer les apprentissages

ÉTAT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPRENTISSAGE

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs

2020-2021

En quoi consiste l'état de situation?

L'état de situation est un document qui rend compte de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Il reflète les activités et les apprentissages qui ont été réalisés, le temps qui a été alloué à ceux-ci ainsi que les modifications apportées au fil du temps, le cas échéant. Les exigences relatives à ce document sont présentées ci-dessous.

Un [canevas](#) est mis à la disposition des parents sur le site Web du Ministère pour faciliter l'élaboration de l'état de situation.

Il faut avant tout télécharger une copie du canevas et l'enregistrer sur le bureau de l'ordinateur pour éviter la perte de données lors de la fermeture des documents.

Quelles sont les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison au regard de l'état de situation?

Conformément au *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01), la Direction de l'enseignement à la maison a produit un document sur les exigences relatives aux matières et aux compétences qui doivent faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation, annuellement ou par cycle, selon la matière et l'ordre d'enseignement. Les parents obtiendront ce document de la personne-ressource affectée à leur famille.

1. Activités d'apprentissage réalisées

Les principales activités d'apprentissage réalisées doivent être indiquées **pour chaque compétence**. Les parents peuvent également préciser quelles étaient les activités initialement prévues au projet d'apprentissage pour faciliter la comparaison entre les activités planifiées et celles qui ont été réalisées à ce jour.

2. Temps approximatif ayant été alloué aux activités

Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage doit être indiqué pour chaque matière. Ce temps fait référence à la durée et à la fréquence des activités (ex. : un cours en ligne de trois heures par semaine en mathématique, une journée par semaine d'activités scientifiques dans un centre, une heure par jour par matière ou un atelier mensuel de conversation en langue seconde).

3. Modification(s) apportée(s) au projet d'apprentissage

Toute modification apportée au projet d'apprentissage qui ne compromet pas les apprentissages doit être indiquée dans l'état de situation. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans l'utilisation des ressources ou dans la réalisation de certaines activités.

Toutefois, **toute modification significative devra faire l'objet d'un avis écrit au ministre dans les 15 jours**. Pour ce faire, un courriel explicatif doit être envoyé à la personne-

ÉTAT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPRENTISSAGE

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs

2020-2021

ressource affectée à la famille. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans la planification des activités d'apprentissage pour une ou pour plusieurs matières, voire de l'abandon partiel ou total de ces activités. Une modification significative apportée au projet d'apprentissage peut être causée par un problème de santé ou une autre raison restreignant la possibilité de réaliser les apprentissages prévus. En cas de doute quant à la nature de la modification et aux actions à entreprendre, les parents peuvent communiquer avec leur personne-ressource.

À quel moment les parents doivent-ils transmettre l'état de situation?

Les parents doivent établir, par écrit, un état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage et le transmettre à la Direction de l'enseignement à la maison entre le troisième et le cinquième mois suivant le début de cette mise en œuvre. Par exemple, pour un projet d'apprentissage mis en œuvre le 30 septembre, l'état de situation doit être transmis entre le 1^{er} décembre et le 28 février. Il peut être accompagné du bilan de mi-parcours. Un [canevas](#) est mis à la disposition des parents sur le site Web du Ministère pour faciliter l'élaboration de l'état de situation et du bilan de mi-parcours dans un seul document.

Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, l'état de situation doit être transmis au plus tard le 15 juin suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, tout comme le bilan de fin de projet.

Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement après le 31 mars, la transmission d'un état de situation est facultative.

Comment les parents procèdent-ils pour transmettre l'état de situation?

Les parents peuvent transmettre l'état de situation et tout autre document jugé utile à l'examen de cet état :

- par le site Web du Ministère, dans l'[espace sécurisé](#) relatif à l'enseignement à la maison;
- par un courriel à la personne-ressource responsable du suivi;
- par courriel à dem@education.gouv.qc.ca;
- par télécopieur au 514 787-3583 ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de l'enseignement à la maison, ministère de l'Éducation, 600, rue Fullum, 8^e étage, Montréal (Québec) H2K 4L1.

ÉTAT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPRENTISSAGE

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs

2020-2021

Que se passe-t-il à la suite de l'examen de l'état de situation?

La Direction de l'enseignement à la maison examine l'état de situation soumis. Si celui-ci remplit les conditions et les modalités applicables, les parents reçoivent un message qui en fait mention. Sinon, la Direction transmet aux parents un avis qui indique en quoi l'état de situation ne remplit pas ces conditions et modalités et qui expose des recommandations visant à corriger la situation. Les parents doivent alors, dans les 30 jours de la réception d'un tel avis, soumettre au ministre un nouvel état de situation, élaboré avec le soutien de leur personne-ressource, s'ils le souhaitent.

La Direction de l'enseignement à la maison recommande aux parents de conserver des traces d'apprentissage datées et pour lesquelles les contextes d'apprentissage et les intentions éducatives sont indiqués. Elle les invite également à consigner leurs observations et leurs commentaires au fur et à mesure pour qu'ils puissent les lui fournir au moment opportun, le cas échéant, ou encore en vue des bilans de la progression de l'enfant ou de la constitution du portfolio, s'ils ont choisi ce mode d'évaluation.

Les **contextes d'apprentissage** font référence aux conditions dans lesquelles ont été réalisés les activités ou les projets (situation formelle, informelle ou authentique; temps requis pour la réalisation; ressources et outils utilisés; degré d'autonomie, d'intérêt et de motivation pour la tâche; type de soutien apporté, etc.).

Les **intentions éducatives** font référence à ce qu'on souhaite que les enfants apprennent et soient en mesure de faire en réalisant une activité ou un projet.

Les parents qui ont besoin d'aide pour dresser l'état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage de leur enfant peuvent s'adresser à leur personne-ressource ou à la [Direction de l'enseignement à la maison](#).

RAPPEL DES EXIGENCES

1. Activités d'apprentissage réalisées
2. Temps approximatif ayant été alloué aux activités
3. Modification(s) apportée(s) au projet d'apprentissage

Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en
contexte d'enseignement à la maison
PRIMAIRE

Objectifs du document

Les documents *Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en contexte d'enseignement à la maison* ont pour objectif de regrouper et de présenter, sous forme de tableaux, les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison quant aux matières et aux compétences disciplinaires devant faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation. Ils visent également à soutenir les parents-éducateurs dans leur devoir de conformité relativement aux différents documents requis (projet d'apprentissage, état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, bilans de la progression de l'enfant et portfolio). Il existe un document pour l'enseignement primaire, un pour le 1^{er} cycle du secondaire et un pour le 2^e cycle du secondaire.

Les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison ne visent pas à restreindre les parents dans leur enseignement ni dans le suivi et l'évaluation de leur enfant. Elles sont simplement le reflet des seuils de conformité pour chacun des documents requis, et ce, uniquement pour les matières obligatoires.

Exigences de la Direction de l'enseignement à la maison

Le respect des exigences s'appuie sur différents critères allant de la présence à la complétude et à la pertinence des éléments requis, en conformité avec le *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01) et le Programme de formation de l'école québécoise.

De manière générale, les exigences sont établies sur une base annuelle, tout comme le projet d'apprentissage. Toutefois, suivant les apprentissages par cycle et les cadres d'évaluation des apprentissages, certains éléments sont exigés par cycle et peuvent varier selon ce dernier.



Ce symbole indique qu'il s'agit d'une exigence à laquelle les parents doivent répondre par matière ou par compétence (voir les tableaux).

- Dans le **projet d'apprentissage** de leur enfant, les parents doivent indiquer :

- 1) Les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci; 
- 2) Le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement;
- 3) Une description de l'approche éducative choisie;

- 4) Les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;
 - 5) Un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;
 - 6) Les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi que les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies;
 - 7) Les ressources éducatives qui seront utilisées;
 - 8) Les modes d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliqués.
- Dans l'**état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage**, les parents doivent indiquer :
 - 1) La description des activités réalisées; 
 - 2) Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage; 
 - 3) Toute modification apportée au projet d'apprentissage, le cas échéant¹.

¹ Toutefois, s'il s'agit d'une modification **significative**, celle-ci devra faire l'objet d'un avis écrit au ministre dans les 15 jours (*Règlement sur l'enseignement à la maison*, art. 10). Pour ce faire, un courriel explicatif doit être envoyé à la personne-ressource affectée à la famille. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans la planification des activités d'apprentissage pour une ou pour plusieurs matières, voire de l'abandon partiel ou total de ces activités. Une modification significative apportée au projet d'apprentissage peut être causée par un problème de santé ou une autre raison restreignant la possibilité de réaliser les apprentissages prévus. En cas de doute quant à la nature de la modification et aux actions à entreprendre, les parents peuvent communiquer avec leur personne-ressource.

- Dans le **bilan de mi-parcours** et le **bilan de fin de projet**, les parents doivent indiquer :
 - 1) Des commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant. 
 - 2) Les évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation); 
- Lors de la **rencontre de suivi**, les parents doivent fournir :
 - 1) Des traces d'apprentissage. 
- Dans le **portfolio**, lorsque ce mode d'évaluation est choisi par les parents, ces derniers doivent inclure :
 - 1) Des traces d'apprentissage; 
 - 2) Des évaluations des parents; 
 - 3) Des commentaires de leur enfant faisant état de retours réflexifs sur ses apprentissages de manière générale ou sur une ou plusieurs matières ou compétences.

Les parents sont invités à consulter les documents de référence qui sont produits à leur intention par la Direction de l'enseignement à la maison et qui fournissent des précisions quant aux exigences. Ils sont également invités à communiquer avec la personne-ressource affectée à leur famille pour toute demande de clarification ou de soutien relativement au projet d'apprentissage, à l'état de situation de la mise en œuvre de ce projet, aux bilans de la progression de leur enfant, au portfolio ainsi qu'à la rencontre de suivi.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Lire des textes variés et Apprécier des œuvres littéraires			Pour la matière					
Écrire des textes variés								
Communiquer oralement								

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
To read and listen to literary, popular and information-based texts and To represent her/his literacy in different media			Pour la matière					
To write self-expressive, narrative and information-based texts and To represent her/his literacy in different media								
To use language to communicate and learn								

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
1^{er} cycle : Mobiliser sa compréhension de textes entendus			Pour la matière					
1^{er} cycle : Communiquer oralement en anglais								
2^e et 3^e cycles : Interagir oralement en anglais								
2^e et 3^e cycles : Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus								
2^e et 3^e cycles : Écrire des textes								

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir en français en se familiarisant avec le monde francophone – Communiquer			Pour la matière					
Interagir en français en se familiarisant avec le monde francophone – Comprendre et lire								
Produire des textes variés								

MATHÉMATIQUE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Résoudre une situation-problème mathématique			Pour la matière					
Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques								
Communiquer à l'aide du langage mathématique	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.			Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES OU PAR CYCLE COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
1^{er} cycle : Explorer le monde de la science et de la technologie			Pour la matière		Aucune évaluation requise			Aucune évaluation requise
2^e et 3^e cycles : Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique					Pour la matière			Pour la matière
2^e et 3^e cycles : Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie								
2^e et 3^e cycles : Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.				Les traces s'intègrent à celles des autres compétences.	Les traces s'intègrent à celles des autres compétences.	

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES OU PAR CYCLE COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
1^{er} cycle : Construire sa représentation de l'espace, du temps et de la société			Pour la matière		Aucune évaluation requise			Aucune évaluation requise
2^e et 3^e cycles : Lire l'organisation d'une société sur son territoire					Pour la matière			 Pour la matière
2^e et 3^e cycles : Interpréter le changement dans une société et sur son territoire								
2^e et 3^e cycles : S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire								

Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en
contexte d'enseignement à la maison
SECONDAIRE, 1^{ER} CYCLE

Objectifs du document

Les documents *Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en contexte d'enseignement à la maison* ont pour objectif de regrouper et de présenter, sous forme de tableaux, les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison quant aux matières et aux compétences disciplinaires devant faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation. Ils visent également à soutenir les parents-éducateurs dans leur devoir de conformité relativement aux différents documents requis (projet d'apprentissage, état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, bilans de la progression de l'enfant et portfolio). Il existe un document pour l'enseignement primaire, un pour le 1^{er} cycle du secondaire et un pour le 2^e cycle du secondaire.

Les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison ne visent pas à restreindre les parents dans leur enseignement ni dans le suivi et l'évaluation de leur enfant. Elles sont simplement le reflet des seuils de conformité pour chacun des documents requis, et ce, uniquement pour les matières obligatoires.

Exigences de la Direction de l'enseignement à la maison

Le respect des exigences s'appuie sur différents critères allant de la présence à la complétude et à la pertinence des éléments requis, en conformité avec le *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01) et le Programme de formation de l'école québécoise.

De manière générale, les exigences sont établies sur une base annuelle, tout comme le projet d'apprentissage. Toutefois, suivant les apprentissages par cycle et les cadres d'évaluation des apprentissages, certains éléments sont exigés par cycle et peuvent varier selon ce dernier.



Ce symbole indique qu'il s'agit d'une exigence à laquelle les parents doivent répondre par matière ou par compétence (voir les tableaux).

- Dans le **projet d'apprentissage** de leur enfant, les parents doivent indiquer :

- 1) Les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci; 
- 2) Le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement;
- 3) Une description de l'approche éducative choisie;

- 4) Les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;
 - 5) Un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;
 - 6) Les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi que les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies;
 - 7) Les ressources éducatives qui seront utilisées;
 - 8) Les modes d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliqués.
- Dans l'**état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage**, les parents doivent indiquer :
 - 1) La description des activités réalisées; 
 - 2) Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage; 
 - 3) Toute modification apportée au projet d'apprentissage, le cas échéant¹.

¹ Toutefois, s'il s'agit d'une modification **significative**, celle-ci devra faire l'objet d'un avis écrit au ministre dans les 15 jours (*Règlement sur l'enseignement à la maison*, art. 10). Pour ce faire, un courriel explicatif doit être envoyé à la personne-ressource affectée à la famille. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans la planification des activités d'apprentissage pour une ou pour plusieurs matières, voire de l'abandon partiel ou total de ces activités. Une modification significative apportée au projet d'apprentissage peut être causée par un problème de santé ou une autre raison restreignant la possibilité de réaliser les apprentissages prévus. En cas de doute quant à la nature de la modification et aux actions à entreprendre, les parents peuvent communiquer avec leur personne-ressource.

- Dans le **bilan de mi-parcours** et le **bilan de fin de projet**, les parents doivent indiquer :
 - 1) Des commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant. 
 - 2) Les évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation); 
- Lors de la **rencontre de suivi**, les parents doivent fournir :
 - 1) Des traces d'apprentissage. 
- Dans le **portfolio**, lorsque ce mode d'évaluation est choisi par les parents, ces derniers doivent inclure :
 - 1) Des traces d'apprentissage; 
 - 2) Des évaluations des parents; 
 - 3) Des commentaires de leur enfant faisant état de retours réflexifs sur ses apprentissages de manière générale ou sur une ou plusieurs matières ou compétences.

Les parents sont invités à consulter les documents de référence qui sont produits à leur intention par la Direction de l'enseignement à la maison et qui fournissent des précisions quant aux exigences. Ils sont également invités à communiquer avec la personne-ressource affectée à leur famille pour toute demande de clarification ou de soutien relativement au projet d'apprentissage, à l'état de situation de la mise en œuvre de ce projet, aux bilans de la progression de leur enfant, au portfolio ainsi qu'à la rencontre de suivi.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Lire et apprécier des textes variés			Pour la matière					
Écrire des textes variés								
Communiquer oralement selon des modalités variées								

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Uses language/talk to communicate and to learn			Pour la matière					
Reads and listens to written, spoken and media texts and Represents her/his literacy in different media								
Writes a variety of genres for personal and social purposes and Represents her/his literacy in different media								

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (PROGRAMME DE BASE ET PROGRAMME ENRICHI)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir oralement en anglais			Pour la matière					
Réinvestir sa compréhension de textes								
Écrire et produire des textes								

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir en français			Pour la matière					
Lire des textes variés en français (programme de base)								
Lire des textes courants et littéraires en français (programme enrichi)								
Produire des textes variés en français								

MATHÉMATIQUE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Résoudre une situation-problème			Pour la matière					
Déployer un raisonnement mathématique								
Communiquer à l'aide du langage mathématique	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.			Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES OU PAR CYCLE COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Volet théorie Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie			Pour la matière					
Volet pratique Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie								

HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES OU PAR CYCLE COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interroger les réalités sociales dans une perspective historique			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière
Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique								
Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire								

GÉOGRAPHIE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES OU PAR CYCLE COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Lire l'organisation d'un territoire			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière
Interpréter un enjeu territorial								
Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire								

Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en
contexte d'enseignement à la maison
SECONDAIRE, 2^E CYCLE

Objectifs du document

Les documents *Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en contexte d'enseignement à la maison* ont pour objectif de regrouper et de présenter, sous forme de tableaux, les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison quant aux matières et aux compétences disciplinaires devant faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation. Ils visent également à soutenir les parents-éducateurs dans leur devoir de conformité relativement aux différents documents requis (projet d'apprentissage, état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, bilans de la progression de l'enfant et portfolio). Il existe un document pour l'enseignement primaire, un pour le 1^{er} cycle du secondaire et un pour le 2^e cycle du secondaire.

Les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison ne visent pas à restreindre les parents dans leur enseignement ni dans le suivi et l'évaluation de leur enfant. Elles sont simplement le reflet des seuils de conformité pour chacun des documents requis, et ce, uniquement pour les matières obligatoires.

Exigences de la Direction de l'enseignement à la maison

Le respect des exigences s'appuie sur différents critères allant de la présence à la complétude et à la pertinence des éléments requis, en conformité avec le *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01) et le Programme de formation de l'école québécoise.

De manière générale, les exigences sont établies sur une base annuelle, tout comme le projet d'apprentissage. Toutefois, suivant les apprentissages par cycle et les cadres d'évaluation des apprentissages, certains éléments sont exigés par cycle et peuvent varier selon ce dernier.



Ce symbole indique qu'il s'agit d'une exigence à laquelle les parents doivent répondre par matière ou par compétence (voir les tableaux).

- Dans le **projet d'apprentissage** de leur enfant, les parents doivent indiquer :

- 1) Les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci; 
- 2) Le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement;
- 3) Une description de l'approche éducative choisie;

- 4) Les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;
 - 5) Un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;
 - 6) Les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi que les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies;
 - 7) Les ressources éducatives qui seront utilisées;
 - 8) Les modes d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliqués.
- Dans l'**état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage**, les parents doivent indiquer :
 - 1) La description des activités réalisées; 
 - 2) Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage; 
 - 3) Toute modification apportée au projet d'apprentissage, le cas échéant¹.

¹ Toutefois, s'il s'agit d'une modification **significative**, celle-ci devra faire l'objet d'un avis écrit au ministre dans les 15 jours (*Règlement sur l'enseignement à la maison*, art. 10). Pour ce faire, un courriel explicatif doit être envoyé à la personne-ressource affectée à la famille. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans la planification des activités d'apprentissage pour une ou pour plusieurs matières, voire de l'abandon partiel ou total de ces activités. Une modification significative apportée au projet d'apprentissage peut être causée par un problème de santé ou une autre raison restreignant la possibilité de réaliser les apprentissages prévus. En cas de doute quant à la nature de la modification et aux actions à entreprendre, les parents peuvent communiquer avec leur personne-ressource.

- Dans le **bilan de mi-parcours** et le **bilan de fin de projet**, les parents doivent indiquer :
 - 1) Des commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant. 
 - 2) Les évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation); 
- Lors de la **rencontre de suivi**, les parents doivent fournir :
 - 1) Des traces d'apprentissage. 
- Dans le **portfolio**, lorsque ce mode d'évaluation est choisi par les parents, ces derniers doivent inclure :
 - 1) Des traces d'apprentissage; 
 - 2) Des évaluations des parents; 
 - 3) Des commentaires de leur enfant faisant état de retours réflexifs sur ses apprentissages de manière générale ou sur une ou plusieurs matières ou compétences.

Les parents sont invités à consulter les documents de référence qui sont produits à leur intention par la Direction de l'enseignement à la maison et qui fournissent des précisions quant aux exigences. Ils sont également invités à communiquer avec la personne-ressource affectée à leur famille pour toute demande de clarification ou de soutien relativement au projet d'apprentissage, à l'état de situation de la mise en œuvre de ce projet, aux bilans de la progression de leur enfant, au portfolio ainsi qu'à la rencontre de suivi.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Lire et apprécier des textes variés			Pour la matière					
Écrire des textes variés								
Communiquer oralement selon des modalités variées								

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Uses language/talk to communicate and to learn			Pour la matière					
Reads and listens to written, spoken and media texts								
Produces texts for personal and social purposes								

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (PROGRAMME DE BASE ET PROGRAMME ENRICHI)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir oralement en anglais			Pour la matière					
Réinvestir sa compréhension de textes								
Écrire et produire des textes								

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir en français			Pour la matière					
Lire des textes variés en français (programme de base)								
Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français (programme enrichi)								
Produire des textes variés en français								

MATHÉMATIQUE CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (CST) – MATHÉMATIQUE TECHNICO-SCIENCES (TS) – MATHÉMATIQUE SCIENCES NATURELLES (SN)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Résoudre une situation-problème			Pour la matière					
Déployer un raisonnement mathématique								
Communiquer à l'aide du langage mathématique	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.			Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (ST)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Volet théorie Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie			Pour la matière					
Volet pratique Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie								

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (ATS)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Volet théorie Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie			Pour la matière					
Volet pratique Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie								

ÉDUCATION FINANCIÈRE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCE	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Prendre position sur un enjeu financier								

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada								
Interpréter une réalité sociale			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière

MONDE CONTEMPORAIN

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interpréter un problème du monde contemporain								
Prendre position sur un enjeu du monde contemporain			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière

Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en
contexte d'enseignement à la maison
SECONDAIRE, 2^E CYCLE

Objectifs du document

Les documents *Exigences relatives aux matières et aux compétences faisant l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation en contexte d'enseignement à la maison* ont pour objectif de regrouper et de présenter, sous forme de tableaux, les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison quant aux matières et aux compétences disciplinaires devant faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation. Ils visent également à soutenir les parents-éducateurs dans leur devoir de conformité relativement aux différents documents requis (projet d'apprentissage, état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, bilans de la progression de l'enfant et portfolio). Il existe un document pour l'enseignement primaire, un pour le 1^{er} cycle du secondaire et un pour le 2^e cycle du secondaire.

Les exigences de la Direction de l'enseignement à la maison ne visent pas à restreindre les parents dans leur enseignement ni dans le suivi et l'évaluation de leur enfant. Elles sont simplement le reflet des seuils de conformité pour chacun des documents requis, et ce, uniquement pour les matières obligatoires.

Exigences de la Direction de l'enseignement à la maison

Le respect des exigences s'appuie sur différents critères allant de la présence à la complétude et à la pertinence des éléments requis, en conformité avec le *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01) et le Programme de formation de l'école québécoise.

De manière générale, les exigences sont établies sur une base annuelle, tout comme le projet d'apprentissage. Toutefois, suivant les apprentissages par cycle et les cadres d'évaluation des apprentissages, certains éléments sont exigés par cycle et peuvent varier selon ce dernier.



Ce symbole indique qu'il s'agit d'une exigence à laquelle les parents doivent répondre par matière ou par compétence (voir les tableaux).

- Dans le **projet d'apprentissage** de leur enfant, les parents doivent indiquer :

- 1) Les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci; 
- 2) Le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement;
- 3) Une description de l'approche éducative choisie;

- 4) Les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;
 - 5) Un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;
 - 6) Les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi que les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies;
 - 7) Les ressources éducatives qui seront utilisées;
 - 8) Les modes d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliqués.
- Dans l'**état de situation de la mise en œuvre du projet d'apprentissage**, les parents doivent indiquer :
 - 1) La description des activités réalisées; 
 - 2) Le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage; 
 - 3) Toute modification apportée au projet d'apprentissage, le cas échéant¹.

¹ Toutefois, s'il s'agit d'une modification **significative**, celle-ci devra faire l'objet d'un avis écrit au ministre dans les 15 jours (*Règlement sur l'enseignement à la maison*, art. 10). Pour ce faire, un courriel explicatif doit être envoyé à la personne-ressource affectée à la famille. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement dans la planification des activités d'apprentissage pour une ou pour plusieurs matières, voire de l'abandon partiel ou total de ces activités. Une modification significative apportée au projet d'apprentissage peut être causée par un problème de santé ou une autre raison restreignant la possibilité de réaliser les apprentissages prévus. En cas de doute quant à la nature de la modification et aux actions à entreprendre, les parents peuvent communiquer avec leur personne-ressource.

- Dans le **bilan de mi-parcours** et le **bilan de fin de projet**, les parents doivent indiquer :
 - 1) Des commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant. 
 - 2) Les évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation); 
- Lors de la **rencontre de suivi**, les parents doivent fournir :
 - 1) Des traces d'apprentissage. 
- Dans le **portfolio**, lorsque ce mode d'évaluation est choisi par les parents, ces derniers doivent inclure :
 - 1) Des traces d'apprentissage; 
 - 2) Des évaluations des parents; 
 - 3) Des commentaires de leur enfant faisant état de retours réflexifs sur ses apprentissages de manière générale ou sur une ou plusieurs matières ou compétences.

Les parents sont invités à consulter les documents de référence qui sont produits à leur intention par la Direction de l'enseignement à la maison et qui fournissent des précisions quant aux exigences. Ils sont également invités à communiquer avec la personne-ressource affectée à leur famille pour toute demande de clarification ou de soutien relativement au projet d'apprentissage, à l'état de situation de la mise en œuvre de ce projet, aux bilans de la progression de leur enfant, au portfolio ainsi qu'à la rencontre de suivi.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Lire et apprécier des textes variés			Pour la matière					
Écrire des textes variés								
Communiquer oralement selon des modalités variées								

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Uses language/talk to communicate and to learn			Pour la matière					
Reads and listens to written, spoken and media texts								
Produces texts for personal and social purposes								

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (PROGRAMME DE BASE ET PROGRAMME ENRICHI)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir oralement en anglais			Pour la matière					
Réinvestir sa compréhension de textes								
Écrire et produire des textes								

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interagir en français			Pour la matière					
Lire des textes variés en français (programme de base)								
Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français (programme enrichi)								
Produire des textes variés en français								

MATHÉMATIQUE CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (CST) – MATHÉMATIQUE TECHNICO-SCIENCES (TS) – MATHÉMATIQUE SCIENCES NATURELLES (SN)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Résoudre une situation-problème			Pour la matière					
Déployer un raisonnement mathématique								
Communiquer à l'aide du langage mathématique	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.	Cette compétence se développe à travers les activités planifiées pour les 2 premières compétences.			Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Les traces s'intègrent à celles des 2 premières compétences.	Aucune évaluation requise. Cette compétence doit plutôt faire l'objet d'une rétroaction à l'enfant.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (ST)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Volet théorie Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie			Pour la matière					
Volet pratique Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie								

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (ATS)

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Volet théorie Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie			Pour la matière					
Volet pratique Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie								

ÉDUCATION FINANCIÈRE

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCE	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Prendre position sur un enjeu financier								

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada								
Interpréter une réalité sociale			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière

MONDE CONTEMPORAIN

DOCUMENTS	Projet d'apprentissage	État de situation		Bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet		Rencontre de suivi	Portfolio	
EXIGENCES ANNUELLES COMPÉTENCES	Description sommaire des activités choisies	Description des activités réalisées	Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant	Évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant (modes d'évaluation)	Traces d'apprentissage	Traces d'apprentissage	Évaluations des parents
Interpréter un problème du monde contemporain								
Prendre position sur un enjeu du monde contemporain			Pour la matière		Pour la matière			Pour la matière

Évaluations réalisées en contexte d'enseignement à la maison par des titulaires d'une autorisation d'enseigner

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs

Les évaluations réalisées par des titulaires d'une autorisation d'enseigner font partie des modes d'évaluation que peuvent choisir les parents pour suivre la progression de leur enfant (article 15 du *Règlement sur l'enseignement à la maison* [RLRQ, c. I-13.3, r. 6.01]). L'ensemble des évaluations requises peut être réalisé par des titulaires, mais les parents peuvent également opter pour une combinaison de modes d'évaluation afin de couvrir l'ensemble des éléments devant faire l'objet d'une évaluation.

Conformément au *Règlement sur l'enseignement à la maison*, la Direction de l'enseignement à la maison a produit un document sur les exigences relatives aux matières et aux compétences qui doivent faire l'objet d'un enseignement, d'un suivi et d'une évaluation, annuellement ou par cycle, selon la matière et l'ordre d'enseignement. Les parents obtiendront ce document de la personne-ressource affectée à leur famille.

Les titulaires en question sont des personnes qui détiennent une autorisation d'enseigner¹ déterminée par le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, c. I-13.3, r. 2.01) et délivrée par le ministre.

Les parents qui font appel à des titulaires d'une autorisation d'enseigner pour l'évaluation des apprentissages de leur enfant dans une ou plusieurs matières doivent se conformer aux exigences de la Direction de l'enseignement à la maison. En contexte de sanction, il est à noter que les parents qui souhaitent avoir recours à ces personnes en vue de l'obtention d'unités doivent d'abord communiquer leurs intentions au centre de services scolaire ou à la commission scolaire afin d'en évaluer la possibilité.

Les évaluations doivent être réalisées en présence de l'enfant et ne peuvent s'appuyer uniquement sur le jugement des parents au regard de sa progression.

¹ Les différents types d'autorisations d'enseigner en formation générale et en formation professionnelle sont le brevet d'enseignement, le permis probatoire d'enseigner et l'autorisation provisoire d'enseigner. Pour plus de détails, consultez la page Web consacrée aux [autorisations d'enseigner](#).

Évaluation des apprentissages

Les parents évaluent la progression de leur enfant dans le but de lui fournir une aide à l'apprentissage et un suivi adéquat. Les modes d'évaluation proposés à l'article 15 du *Règlement sur l'enseignement à la maison* visent plutôt l'évaluation des apprentissages en fonction des attentes des programmes d'études du cycle dans lequel serait l'enfant s'il fréquentait l'école. Les titulaires d'une autorisation d'enseigner doivent donc se prononcer sur le niveau de développement des compétences de l'enfant au regard de ces attentes.

Outils d'évaluation

Les titulaires ont le choix des outils dont ils se serviront pour évaluer le niveau de développement des compétences de l'enfant.

Contexte d'évaluation

Les titulaires doivent décrire le contexte dans lequel les évaluations ont été réalisées. Plus précisément, ils doivent indiquer :

- La date de chacune des évaluations;
- Le temps de passation de chacune des évaluations;
- La ou les matières ayant fait l'objet d'évaluations;
- La ou les compétences ayant fait l'objet d'évaluations;
- Les moyens, les outils d'évaluation et les ressources.

Résultats des évaluations

Les résultats des évaluations peuvent être présentés sous une forme ou une autre (ex. : pourcentages, cotes, analyse descriptive ou qualitative). Ils peuvent être inscrits dans un rapport, un compte rendu ou tout autre support permettant de les transmettre².

Des commentaires doivent accompagner chacune des évaluations réalisées et permettre de situer l'enfant dans ses apprentissages. Ainsi, les titulaires sont tenus d'y indiquer le niveau de développement des compétences de l'enfant **pour chacune des compétences et des matières évaluées en fonction du niveau dans lequel serait l'enfant s'il fréquentait un établissement scolaire**. Il est à noter que les évaluations réalisées n'ont pas pour objectif de déterminer le classement des enfants, ce que des évaluations supplémentaires pourraient permettre de faire. Il demeure qu'en vue d'une réintégration dans l'école, les centres de services scolaires et les commissions scolaires restent responsables du classement des enfants.

² Les outils d'évaluation eux-mêmes n'ont pas à être transmis.

En plus de porter un jugement sur la réponse aux attentes des programmes d'études, les titulaires doivent formuler des commentaires sur :

- Les éléments pour lesquels l'enfant a démontré de la facilité;
- Les éléments qui ont présenté un défi;
- Le degré d'autonomie de l'enfant et le soutien dont il a eu besoin lors des évaluations;
- Tout autre renseignement permettant de situer l'enfant au regard des apprentissages réalisés.

Les documents transmis à la Direction de l'enseignement à la maison par les parents doivent être signés par les titulaires.

Renseignements sur les titulaires

Chaque année, afin de valider l'autorisation d'enseigner des titulaires, la Direction de l'enseignement à la maison envoie aux parents un courriel à l'intention des titulaires. Ceux-ci doivent alors fournir les renseignements suivants :

- Leurs nom et prénom;
- Leur date de naissance;
- Le nom et prénom de l'enfant qui sera évalué.

Seuls les brevets et les permis probatoires déjà obtenus sont recevables.

Transmission des documents et des renseignements

Quel que soit le mode d'évaluation, les résultats doivent être transmis par les parents directement à la Direction de l'enseignement à la maison :

- Par le site Web du Ministère, dans l'[espace sécurisé](#) relatif à l'enseignement à la maison;
- Par courriel ou par courrier à l'**attention de la personne-ressource responsable du suivi de l'enfant**, à dem@education.gouv.qc.ca ou à l'adresse suivante : Direction de l'enseignement à la maison, ministère de l'Éducation, 600, rue Fullum, 8^e étage, Montréal (Québec) H2K 4L1.

Si la Direction de l'enseignement à la maison a des questions à poser aux titulaires pour clarifier les résultats de l'évaluation, les parents devront signer le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels à un tiers. Une rencontre sera alors organisée avec les trois parties.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).